



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : FLUORESCÉINE EN PASTILLE
Code du produit : CT4012

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

Détection de fuites dans des canalisations ou des systèmes fermés (piscine, eaux usées ou eaux pluviales).
Traçage de fosses septiques.
Test d'étanchéité (toiture, terrasse...).
Traçage hydrologique (cours d'eau, courant marin...).
Usage professionnel.

Utilisations déconseillées :

Le produit n'est pas recommandé pour d'autres usages que ceux cités ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : DeLuz. Marque commerciale : Méduze.
Adresse : 210 rue des Artisans. Zone Industrielle de Jalday. 64500 Saint Jean de Luz. France.
Téléphone : 06 12 42 84 68
Email: contact@meduze.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon le règlement CLP.

Dangers physiques : Non classé.
Dangers pour la santé : Non classé.
Dangers pour l'environnement : Non classé.

Principaux effets néfastes :

Dangers physico-chimiques : Voir section 9 - Propriétés physiques et chimiques.
Santé humaine : Voir section 11 - Informations toxicologiques.
Environnement : Voir section 12 - Informations écologiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Aucun étiquetage nécessaire.

2.3. Autres dangers

Compte tenu de sa présentation sous forme de pastille, le produit ne génère pas (ou peu) de poussière ; les risques d'irritation des yeux, des voies respiratoires ou de la peau sont donc peu probables.
Le produit peut s'avérer nocif en cas d'ingestion.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant principal (colorant) :

Nom chimique : Disodium 2-(3-oxo-6-oxidoxanthen-9-yl)benzoate
Formule chimique : $C_{20}H_{10}O_5Na_2$
Classe : Xanthène
Color Index : Acid Yellow 73

No EINECS : 208-253-0
No CAS : 518-47-8

Cette substance ne figure pas sur la liste SVHC.

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés susceptibles d'influencer la classification du produit.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :

Éloigner du lieu d'exposition. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'arrêt respiratoire ou de respiration irrégulière, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, la mettre en position latérale de sécurité. Garder le patient au chaud et au repos jusqu'à l'arrivée des secours.

Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, demander avis médical.

En cas d'inhalation :

Compte tenu de la présentation du produit sous forme de pastille, le risque d'inhalation est peu probable.

Si des symptômes dus à l'inhalation de poussières sont observés, déplacer le sujet à l'air frais. Demander avis médical.

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment avec eau et savon (ne pas utiliser de solvants). En cas d'irritation persistante, consulter un dermatologue.

En cas de contact avec les yeux :

Si nécessaire, enlever au préalable les lentilles de contact.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, en écartant les paupières, pendant 15 minutes environ. Consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec beaucoup d'eau et donner de l'eau à boire.

Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion massive, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation :

Inhalation peu probable (pastille).

Symptômes/lésions après contact cutané :

Coloration temporaire de la peau et légère irritation possible.

Symptômes/lésions après contact oculaire :

Possible irritation et coloration temporaire.

Symptômes/lésions après ingestion :

Peut s'avérer nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pas de données supplémentaires disponibles.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Limite supérieure d'inflammabilité dans l'air (% volume) : Non disponible.

Limite inférieure d'inflammabilité dans l'air (% volume) : Non disponible.

Point éclair : > 93,3°C (ou 200°F)

Température d'auto-ignition : Non disponible.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Incendie de faible ampleur : Poudre sèche.

Incendie de grande ampleur : Eau pulvérisée, brouillard, mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si concerné par un incendie, peut émettre des fumées toxiques/irritantes (CO_x, NaO_x). L'exposition à ces produits de décomposition/combustion peut constituer un danger pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Selon l'ampleur de l'incendie, un vêtement de protection à l'épreuve du feu peut être requis, ainsi qu'un appareil respiratoire à circuit autonome, des gants de protection (ou lunettes de protection) et des bottes. Prévenir l'échauffement des conteneurs stockés à proximité de la source d'incendie à l'aide de rideaux d'eau.

Autres informations :

Retenir les eaux contaminées en vue de leur élimination, conformément à la réglementation locale en vigueur. Éviter leur introduction dans les égouts, les sources d'eau ou le sol.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Interdire l'accès aux personnes non autorisées/non protégées.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, y compris protection respiratoire si nécessaire : voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination/l'introduction massive dans les égouts, les sources d'eau (de surface ou souterraine) ou le sol. Retenir les eaux contaminées en vue de leur élimination, conformément à la réglementation locale. En cas de dispersion/contamination significative, en informer les autorités compétentes, conformément aux réglementations locales en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit, et mettre dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir section 13). Le produit en solution peut être ramassé à l'aide de matériaux absorbants inertes (sable, terre, vermiculite...).

Nettoyer les résidus avec eau et détergent (dans la mesure du possible, éviter l'utilisation de solvants).

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel : Voir section 8.

Considérations relatives à l'élimination : Voir section 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Interdire l'accès aux personnes non autorisées/non protégées.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Maintenir une ventilation dans les zones de stockage et de travail. Compte tenu de sa présentation sous forme de pastille, le produit ne génère pas (ou peu) de poussière.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Se laver les mains après utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Respecter les précautions d'usage.

Solide combustible. Tenir à l'écart des sources de chaleur/d'ignition et sources électriques. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conserver en emballage d'origine, et stocker à l'abri de la lumière, de l'humidité, du gel et de la chaleur. Conserver à l'écart des agents oxydants, des acides et alcalis forts, et des denrées alimentaires (humaines et animales). Tenir hors de portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection individuelle :

Protection du visage/des yeux :

Non nécessaire.

En cas de formation de poussières/vapeur, porter des lunettes de sécurité à protections latérales (EN166).

Protection de la peau :

Porter des gants (PVC, caoutchouc nitrile, EN374) et un vêtement de protection approprié. Retirer immédiatement les vêtements contaminés ; les laver avant réutilisation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. En raison du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants ne peut être donnée pour le produit/la préparation/le mélange de produits chimiques. Choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires à proximité de la zone de travail.

Protection respiratoire :

Non nécessaire (pastille donc produit non pulvérulent). En cas de formation de poussières/vapeur et de ventilation/extraction insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée (EN143).

Mesures générales :

Stocker et manipuler selon les pratiques de bonne hygiène industrielle lors de l'utilisation de produits chimiques.
Ne pas manger, boire et fumer. Se laver les mains et le visage après utilisation.

Protection de l'environnement :

Éviter la contamination/l'introduction massive dans les égouts, les sources d'eau (de surface ou souterraine) ou le sol. Retenir les eaux contaminées en vue de leur élimination, conformément à la réglementation locale. En cas de dispersion/contamination involontaire significative, en informer les autorités compétentes, conformément aux réglementations locales en vigueur.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme physique	: Pastille
Couleur	: Brun orangé
Odeur	: Aucune
Point d'ébullition/zone d'ébullition	: Non applicable.
Point de solidification	: Non applicable.
Point de fusion/zone de fusion	: > 315°C (ou 599°F)
Point d'éclair	: > 93.3°C (ou 200°F)
Température de décomposition	: Pas de donnée disponible.
Inflammabilité	: Pas de donnée disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité dans l'air (% volume)	: Pas de donnée disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité dans l'air (% volume)	: Pas de donnée disponible.
Température d'auto-ignition	: Pas de donnée disponible.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Pression de vapeur	: Non applicable.
Poids de la pastille	: 1.25 g
Solubilité dans l'eau	: Soluble
Solubilité dans les autres solvants	: Pas de donnée disponible.
pH	: Pas de donnée disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non déterminé.
Viscosité	: Non applicable.

9.2. Autres informations

Matières volatiles	: < 4% vol. à 105°C (ou 220°F)
Composés organiques volatiles	: Non applicable.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas d'informations disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse/polymérisation connue.

10.4. Conditions à éviter

Emballages ouverts et/ou exposés à la lumière, à l'humidité, au gel ou à la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des agents oxydants forts, des acides et alcalis forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance, dans les conditions normales d'utilisation.
Si concerné par un incendie, peut émettre des fumées toxiques/irritantes (CO_x, NaO_x).

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit n'est pas soumis à la classification, conformément à la dernière version des listes de l'UE.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a pas d'effets nocifs, selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Compte tenu de sa présentation sous forme de pastille, le produit ne génère pas (ou peu) de poussière ; les risques d'irritation des yeux, des voies respiratoires ou de la peau sont donc peu probables.

Le produit peut s'avérer nocif en cas d'ingestion massive ; peut causer des troubles gastro-intestinaux.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations relatives à l'Acid Yellow 73 (CAS N° 518-47-8) :

Toxicité aiguë :

Orale (DL50) : 4 738 mg/kg (souris)
Inhalation (CL50) : Pas de donnée disponible.
Dermale (DL50) : Pas de donnée disponible.

Irritation :

Peau : Pas de donnée disponible.
Yeux : Pas de donnée disponible.

Sensibilisation :

Pas de donnée disponible.

Effets cancérogènes :

IARC/NTP/OSHA /ACGIH : Non.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Informations relatives à l'Acid Yellow 73 (CAS N° 518-47-8) :

Toxicité aiguë :

Poisson : Pas de donnée disponible.
Daphnie : Pas de donnée disponible.
Algue : Pas de donnée disponible.
Bactérie : Pas de donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

DBO5/DCO : Pas de donnée disponible.
Produits de biodégradation : Aucun produit dangereux de dégradation à court terme ; cependant, des produits de dégradation peuvent se former à long terme.
Toxicité des produits de biodégradation : Le produit et ses produits de dégradation ne sont pas toxiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

L'élimination avec les déchets ordinaires n'est pas permise.
Le produit doit être détruit dans un site autorisé selon les réglementations locales et nationales en vigueur.

Emballages contaminés :

Les emballages propres peuvent être réutilisés.
Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

Déchets :

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter au maximum la production de déchets.
Envisager des méthodes possibles de revalorisation/recyclage des déchets.
Ne pas rejeter dans l'environnement. Élimination en décharge agréée.
Les déchets doivent être manipulés et éliminés conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Non classé.

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Non classé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport par route (ADR)/par rail (RID) : Non classé.

Transport maritime (IMDG) et fluvial intérieur (ADNR) : Non classé.

Transport aérien (ICAO/IATA) : Non classé.

14.4. Groupe d'emballage

Non classé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non classé.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006.

Le produit ne contient pas de substance figurant sur la liste SVHC.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO : International Civil Aviation Organization

ICAO-TI : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CL50 : Concentration létale, 50%

DL50 : Dose létale, 50%

IARC : International Agency for Research on Cancer

NTP : National Toxicology Program

OSHA : Occupational Safety & Health Administration

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists